

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Béatrice Hirsch*

*Date de dépôt : 19 février 2009
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Cacade des allocations familiales : Le Conseil d'Etat entend-il mettre en application ses engagements en matière de simplification des démarches administratives?

Un courrier intitulé « Informations pratiques », envoyé en décembre 2008 par le Service cantonal d'allocations familiales aux parents d'adolescents et jeunes adultes en formation âgés de 16 à 25 ans, indiquait notamment les documents à transmettre à l'administration afin d'obtenir la nouvelle allocation de formation professionnelle, attribuée sur demande, depuis le 1^{er} janvier 2009 à la suite de l'adoption par le Parlement de nouvelles dispositions en la matière.

Alors que l'on parle de simplification des démarches administratives et que les mesures des plans P1 et P2 sont progressivement mises en place par les départements, il est surprenant que l'on demande aux parents de réunir ces différents documents et de les envoyer dans des délais aussi brefs à une administration qui les détient déjà. En effet, à l'époque de la présentation des mesures de Plans P1 et P2, le Conseil d'Etat s'était engagé à ce que l'administration ne réclame pas aux citoyens des documents déjà en sa possession, et la logique aurait également voulu que l'on s'abstienne d'une pareille démarche à l'approche des vacances scolaires, à une période où la tâche ne manque pas dans les secrétariats des écoles. N'aurait-il pas été plus simple que les établissements scolaires envoient spontanément ces documents en septembre aux parents concernés? Ce manque de communication évident entre les services n'est pas en conformité avec les mesures P1 et P2 et pourrait remettre en question l'attribution de ces

allocations à de nombreuses familles au cas où les formalités ne seraient pas effectuées dans les délais impartis, ce qui est inadmissible.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat entend-il dorénavant mettre en application ses engagements conformément aux mesures des plans P1 et P2 dans le but de faciliter la vie des citoyens ?